



2,8 km

Quitter la route avant l'intersection et emprunter la piste cyclable à droite.

**La piste en sable damé pénètre à nouveau dans la forêt de Longeville. A 700 m, nous passons auprès d'une aire de pique-nique.**



3,9 km

Rester sur la piste cyclable, à gauche.

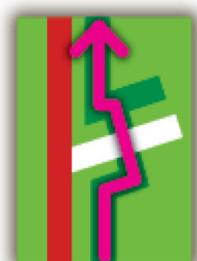
**Le chemin sur la droite mène à la plage mais l'accès à vélo est interdit.**



4,2 km

Traverser la petite route forestière et continuer à droite sur une piste cyclable bétonnée.

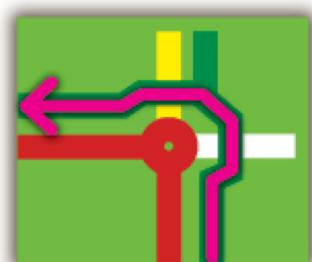
**Nous longeons la départementale sur une piste rectiligne.**



5,9 km

Traverser la route en droite-gauche pour longer à nouveau la départementale en gauche-droite, toujours sur la piste cyclable.

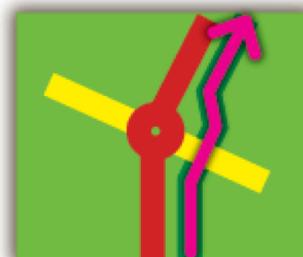
**Nous entrons dans les faubourgs de la Tranche-sur-Mer.**



8,0 km

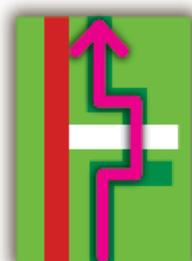
Contourner le rond-point par la droite et traverser une première route. Prendre la piste cyclable de gauche et traverser une seconde route. Filier alors toujours tout droit le long de la départementale, encore sur la piste cyclable.

**Nous sortons de la Tranche-sur-Mer.**



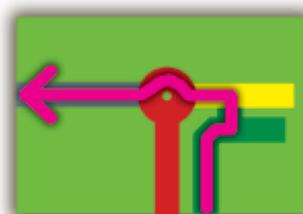
8,6 km

Au rond-point suivant, traverser la route légèrement à droite en suivant le tracé de la piste cyclable.



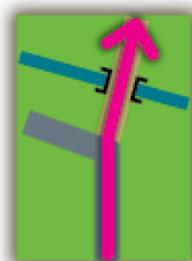
10,3 km

Après un virage à droite, suivre la piste cyclable de gauche et traverser la route. Longer à nouveau la départementale en gauche-droite.



13,1 km

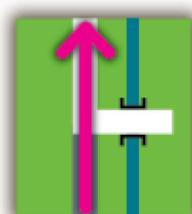
Laisser la piste cyclable et rejoindre la route à gauche. Passer le rond-point et filer tout droit sur une route partiellement goudronnée, direction «S.I.T.O.M.».



13,5 km

Bifurquer légèrement à droite sur une large piste en terre et franchir le petit pont au-dessus du canal.

**Nous partons au cœur des prés salés sur une très large piste souvent herbeuse et bosselée. Après de nombreux changement de direction, nous retrouvons une route partiellement goudronnée.**



19,8 km

Poursuivre tout droit sur la route, le long du canal des Bourrasses.

**De nombreuses aires de pique-nique se situent au bord de l'eau.**